



Succession bloquée par un enfant

Par **lululopaca**, le **14/05/2009** à **23:39**

Bonjour,

Mon père est décédé en janvier 2008. Je lui avait fait acheter un appartement près de chez moi, mais hélas il n'a jamais pu l'habiter. j'ai du le placer en maison de retraite. Afin de pallier au frais j'ai mis son appartement en location gérer par une agence. j'ai oublié de vous préciser que j'ai une soeur, qui vit à nice, et qui n'a jamais pris soin de notre père.

Après la mort de mon père, nous avons fait appel à notre notaire, pour procéder à la succession, qui se trouvait être une succession simple, un appartement à diviser en deux. Il s'avère que ma soeur, refuse de signer la succession et encore moins un projet de vente pour cet appartement. Mon notaire à écrit plusieurs fois à son notaire afin qu'il se prononce, celui-ci ne répond pas aux courriers. Que puis je faire pour dénouer cette situation. Vous en remerciant à l'avance. cordialement.